



**Votre Newsletter // N°38 // Avril 2020**

### **ACTIVITE DU CMIST EN PERIODE DE CRISE SANITAIRE**

Dans ce moment particulier, nous souhaitons garder le lien avec vous.

Comme beaucoup d'entre vous, nous avons mis en œuvre un plan de continuation d'activité pour nous permettre de poursuivre notre offre de service en mode dégradé. Nos salariés sont mobilisés pour vous accompagner dans cette période critique pour votre entreprise, vos salariés et vous-même. Le télétravail a été déployé autant que possible et nous avons mis en place une permanence physique et téléphonique sur 3 sites (Alès, Mende et Saint Chély d'Apcher). Cette nouvelle organisation de travail nous permet de pouvoir répondre à vos sollicitations et aux exigences de l'Etat.

#### 1. Des missions des services de santé recentrées sur la crise sanitaire :

- Priorité ciblée sur le suivi de santé des salariés exerçant dans certaines activités économiques essentielles pour la Nation,
- Report de certaines visites et des actions en milieu de travail non essentielles,
- Promotion des messages de prévention liés au COVID 19,
- Possibilité de prescrire ou de prolonger des arrêts de travail en cas d'infection ou de suspicion de COVID 19,
- Réalisation de test dépistage COVID 19.

Nous reviendrons vers vous au plus vite pour vous informer du déploiement de ces deux dernières missions qui doivent être précisées par l'Etat.

#### 2. Bilan quantitatif des trois premières semaines de confinement :

- 314 actions en milieu de travail orientées principalement sur l'accompagnement des employeurs et des salariés sur le COVID 19,

- 79 visites ont été faites majoritairement à distance en téléconsultation (8 personnes ont été reçues physiquement),
- 6 avis d'inaptitude ont été rendus.

### 3. De nouvelles actions déployées afin de soutenir les salariés :

Une écoute individuelle en direction de vos salariés quelque soient leurs situations (télétravail, sur le poste de travail ou en chômage partiel) :

- Réassurance sur l'environnement sanitaire,
- Maintien d'un contact extérieur,
- Prise en charge par une assistante sociale en cas de difficultés administratives,
- Orientation vers des dispositifs de soutien.

La demande de soutien peut être faite par vous-même ou par votre salarié. Vous pouvez joindre l'accueil du CMIST à cet effet. Le médecin du travail de permanence déclenchera le suivi des psychologues du CIBC et/ou le soutien d'une assistante sociale du Service Social Conseil. Ces partenaires privilégiés du CMIST ont adapté leurs interventions pour accompagner les salariés à distance.

### 4. Recensement des attentes des dirigeants :

Depuis un mois, vous évoluez dans un environnement complexe et insécure. Le CMIST dont la première mission est de vous accompagner et de suivre votre personnel sur le plan médical, souhaite être à l'écoute de vos besoins pour mieux cibler ses futures interventions parallèlement à ses missions réglementaires.

Nous vous proposons de répondre à ce questionnaire court et de nous le renvoyer, avant le 25 avril, à l'adresse suivante : [d.rieu@cmist.fr](mailto:d.rieu@cmist.fr). Vous pouvez sélectionner une ou plusieurs propositions ci-dessous.

Dans cette période de crise sanitaire, quels sont vos besoins en tant qu'employeur ?

NOM DE L'ENTREPRISE :

NOM DU DIRIGEANT :

Numéro de téléphone :

- Un soutien à l'actualisation de votre document unique, à l'aménagement de vos locaux, à la sécurisation des postes de travail, etc.....
- Un soutien lié à la surcharge de travail, à la charge mentale, à l'incertitude permanente (carnet de commande, protection de vos salariés, trésorerie, etc...)
- Un soutien dans vos difficultés de management liées à la mise en œuvre contrainte du télétravail ou de votre plan de continuation d'activité,

- Un soutien dans le cadre de difficultés relationnelles avec vos salariés insécurisés par le COVID 19,
- Autres (Précisez)

**Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :**



En vous remerciant,

Sylvie GARCIA,

Directrice du CMIST ALES LOZERE.



Sites officiels à consulter régulièrement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/>



[www.cmist.fr](http://www.cmist.fr)

accueil@cmist.fr / 04 66 30 25 79

Cliquez ici si vous souhaitez vous désinscrire.